



# FICHE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche santé-sécurité a été élaborée conformément aux exigences de :  
SIMDUT (Canada) 2015 qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD) et  
le règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date de révision 12 mars 2026

Numéro de la fiche santé-sécurité VBC-0368  
Numéro de révision 3

## 1. Identification

### Identificateur du produit

Nom du produit	Régulateur de croissance des plantes ReTain en poudre soluble
numéro(s) d'immatriculation	ARLA : 34861
Code(s) du produit	54870
Numéro de liste	12017

### Autres moyens d'identification

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077
Autres renseignements	Pas d'information disponible.

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	Régulateur de croissance des plantes.
Restrictions d'utilisation	L'utilisation de ce produit de manière non conforme à l'étiquette de pesticide constitue une violation de la loi fédérale.

### Détails sur le fournisseur de la fiche santé-sécurité

#### Identificateur du fournisseur initial

VALENT CANADA, INC.  
201-230 Hanlon Creek Blvd  
Guelph, Ontario N1C 0A1

#### Adresse du fabricant

Valent BioSciences LLC  
1910 Innovation Way, Suite 100  
Libertyville, Illinois 60048

### Numéro de téléphone en cas d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Valent BioSciences LLC, Renseignements sur le produit : 1-800-323-9597 Urgence sanitaire (24 heures) : 1-877-315-9819 Transporteur aux É.-U. (24 heures) : CHEMTREC : 1-800-424-9300 Transporteur international (24 heures) : 1-703-527-3887
----------------------------	---

## 2. Identification du (des) danger(s)

### Classification de la substance ou du mélange

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité pour un organe cible - Exposition répétée	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



**Danger**

**Déclaration(s) de danger**

Peut nuire à la fertilité ou à un enfant à naître.  
Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

**Précautions à prendre - Prévention**

Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
Ne pas aspirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Précautions à prendre - Réaction**

Traitement spécifique (voir les directives de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).  
Au cas où vous auriez été exposée d'une façon ou d'une autre : Obtenir des conseils et soins médicaux.

**Précautions à prendre - Stockage**

Bien fermer avant de ranger.

**Précautions à prendre - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale, selon ce qui s'applique.

**Autres renseignements**

Très toxique pour la vie aquatique.

### 3. Composition et information sur les ingrédients

**Substance**

Sans objet.

**Mélange**

Nom chimique	No CAS	Poids-%	Numéro d'enregistrement d'une demande au titre de la loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (N° d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt au titre de la LCRMD et date de l'exemption accordée (le cas échéant)
Autres ingrédients – Non dangereux	AUCUN	59,42	-	-
Chlorhydrate d'aviglycine	1-55720-26-8	17,5	-	-

### 4. Premiers soins

**Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche santé-sécurité au médecin traitant.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se manifestent. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.

#### **Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

<b>Symptômes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Effets de l'exposition</b>	Peut causer des effets indésirables sur la reproduction, tels que des anomalies congénitales, des avortements spontanés ou une infertilité. Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

#### **Indication du besoin immédiat de soins médicaux ou d'un traitement spécial**

<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------	---------------------------------

### **5. Mesures de lutte contre les incendies**

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Poudre chimique, CO2, mousse résistant à l'alcool ou pulvérisation d'eau. Utiliser un agent extincteur approprié selon le type de feu environnant.
<b>Moyen d'extinction non approprié</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers particuliers découlant du produit chimique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Données relatives à l'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs mécaniques</b>	Aucune.
<b>Sensibilité aux décharges statiques</b>	Aucune.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre les incendies. Utiliser des équipements de protection individuelle.

### **6. Mesures en cas de déversement**

#### **Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Assurer une ventilation adéquate. Éviter la génération de poussière. Utiliser les équipements de protection individuelle tel qu'exigé.
---------------------------------	--

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires lorsqu'il est sécuritaire de le faire.
--------------------------------	--

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés conformément à la réglementation environnementale.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manutention sécuritaire

<b>Conseils pour une manutention sécuritaire</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Garder le contenant dans un lieu bien ventilé.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.

### Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder les contenants hermétiquement fermés dans un lieu sec, frais et bien ventilé. Bien fermer avant de ranger.
---------------------------------	---

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune matière dangereuse pour laquelle des limites d'exposition professionnelle ont été établies par les organismes de réglementation propres à la région.
-----------------------------	---

**Note** Voir la section 16 pour les termes et les abréviations.

### Contrôles techniques appropriés

<b>Contrôles techniques</b>	Douche. Postes de douche oculaire. Systèmes de ventilation.
-----------------------------	---

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection oculaire et faciale</b>	Porter des lunettes de sécurité avec côtés protecteurs.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire. Type de filtre : MSHA/NIOSH : TC-21; NIOSH : N, P R, HE. Utiliser une protection respiratoire appropriée. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée selon l'usage prévu de ce produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre
État physique	Solides
Couleur	Gris, blanc
Odeur	Pas d'information disponible.

<u>Propriétés</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarques • Méthodes</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Inflammabilité		Ininflammable
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Températures d'auto-inflammation	204 °C	Aucune connue
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune connue
TDAA (°C)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
pH	6,4	0,1%
pH (sous forme de solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Coefficient de partage(n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité apparente	0,45 g/mL	
Densité du liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Caractéristiques des particules		Aucune connue
Taille des particules	Aucune donnée disponible	
Distribution de la taille des particules	Aucune donnée disponible	

### Autres renseignements

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans le cadre d'un traitement normal.
Conditions à éviter	Aucun connu sur la base des renseignements fournis.
Matériaux incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Acide chlorhydrique Oxydes de carbone et composés organiques non identifiés.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Information sur le produit

<b>Inhalation</b>	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne devrait pas causer une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Pas une voie d'exposition probable.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité aiguë</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mesures numériques de toxicité

#### Information sur le produit

<b>DL50 orale</b>	> 7000 mg/kg (rat)
<b>DL50 cutanée</b>	> 5000 mg/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 5,16 mg/L

### Effets retardés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Information sur le produit.
--	--

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Corrosion/irritation de la peau	-	Dermique	-	-	Non irritant

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Information sur le produit.
---	--

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Lésions/irritation oculaire	-	Oculaire	-	-	Peu irritant

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Information sur le produit.
--	--

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Résultats
Sensibilisation cutanée	-	Dermique	Pas un sensibilisateur cutané

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
---	---

<b>Cancérogénicité</b>	Aucun ingrédient figurant dans une liste de carcinogènes du NTP, de l'OSHA ou de l'ACGIH.
------------------------	---

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Dans les études à long terme, une réduction pondérale et des changements histopathologiques des testicules ont été observés chez des rats.
--------------------------------------	--

<b>STOT - exposition unique</b>	Pas d'information disponible.
---------------------------------	-------------------------------

<b>STOT - exposition répétée</b>	Dans les études de doses répétées par voie orale, des effets immunosuppresseurs transitoires ont été observés, ainsi que des effets transitoires sur le foie, les reins et les testicules. Ces effets réversibles n'ont été observés qu'à des doses élevées ayant produit une toxicité générale chez les animaux.
<b>Danger d'aspiration</b>	Sans objet.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Traiter ce produit comme s'il était dangereux afin d'éviter des dangers potentiels non identifiés. Ne pas jeter dans des égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Très toxique pour la vie aquatique.

**Écotoxicité aquatique**

**Information sur le produit**  
**CL50 96 heures** > 100 mg/L *Lepomis macrochirus*, CL50 : > 139 mg/L *Oncorhynchus mykiss*  
**48 heures EC50** > 11,98 mg/L *Daphnia magna ReTain*, > 135 mg/L *Daphnia magna MAQT*

**Renseignements sur les composants**

**Écotoxicité terrestre** Oiseau :  
 > 121 mg/kg Toxicité orale aiguë, colin de Virginie  
 230 ppm Alimentaire, colin de Virginie  
 459 ppm Alimentaire, canard colvert abeille  
 > 100 (49 h) Orale et contact.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Vers de terre	Oiseaux	Abeilles
Chlorhydrate d'aviglycine CAS : 1-55720-26-8 ID : RM316871 17,5 %	-	Toxicité alimentaire : CL50 = 230 ppm (colin de Virginie, 5 jours)	-

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Pas d'information disponible.

**Mobilité dans le sol** Pas d'information disponible.

**Autres effets indésirables** Pas d'information disponible.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination**

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale. Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne devrait pas être rejeté dans l'environnement.

**Emballages contaminés** Suivre les directives de l'étiquette.

## 14. Informations sur les transports

### TDG

Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Classe de danger subsidiaire	9
Groupe d'emballage	III
Nom du polluant marin	Chlorhydrate d'aviglycine.
Description	UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Chlorhydrate d'aviglycine), 9, III

### DOT

Remarques	Non soumis à la réglementation pour le transport terrestre national des emballages dont la masse nette maximale est de 400 kg (882 livres) et la capacité maximale de 450 L (119 gallons) lorsqu'ils contiennent un solide. Pour les autres modes de transport, exemptés de la réglementation sur les matières dangereuses s'il s'agit d'emballages simples ou d'emballages combinés dont la masse nette est de 5 kg (11 livres) ou moins.
Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077
Nom d'expédition approprié	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Classe de danger subsidiaire	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin DOT	M.
Polluant marin	Chlorhydrate d'aviglycine
Description	UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Chlorhydrate d'aviglycine), 9, III, Polluant marin
Dispositions particulières	8, 146, 335, 384, 441, A112, B54, B120, IB8, IP3, N20, N91, T1, TP33
Numéro du guide d'intervention d'urgence	171

### ICAO (air)

Remarques	Exempté de la réglementation sur les matières dangereuses si les emballages individuels ou les emballages combinés ont une masse nette de 5 kg (11 livres) ou moins.
Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.
Classe(s) de danger pour le transport	9
Classe de danger subsidiaire	9
Groupe d'emballage	III
Description	UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Chlorhydrate d'aviglycine), 9, III
Dispositions particulières	A97, A158, A179, A197, A215

### IATA

Remarques	Exempté de la réglementation sur les matières dangereuses si les emballages individuels ou les emballages combinés ont une masse nette de 5 kg (11 livres) ou moins.
Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077
Nom d'expédition approprié de l'ONU	Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.
Nom technique	Chlorhydrate d'aviglycine
Classe(s) de danger pour le transport	9
Classe de danger subsidiaire	9
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Oui
Dispositions particulières	A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG	9L
Description	UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.

(Chlorhydrate d'aviglycine), 9, III

**IMDG**

**Remarques**

**Numéro ONU ou numéro d'identification**

**Nom d'expédition approprié de l'ONU**

**Nom technique**

**Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe de danger subsidiaire**

**Groupe d'emballage**

**Nom du polluant marin**

**Indicateur du polluant marin**

**Dispositions particulières**

**EmS-No.**

**Description**

Exempté de la réglementation sur les matières dangereuses si les emballages individuels ou les emballages combinés ont une masse nette de 5 kg (11 livres) ou moins.

UN3077

Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a.

Chlorhydrate d'aviglycine

9

9

III

Chlorhydrate d'aviglycine

M

274, 335, 375, 966, 967, 969

F-A S-F

UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (Chlorhydrate d'aviglycine), 9, III, Polluant marin

**15. Informations relatives à la réglementation**

**Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

**Autres règlements**

Numéro PCP : 19455

Au Canada, les pesticides sont enregistrés par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires, l'étiquette est le principal document à respecter en ce qui a trait à la sécurité, l'utilisation et la manipulation du produit. Ces exigences concernant l'étiquette peuvent différer des critères de classification et des renseignements exigés en vertu du SIMDUT-SGH pour les fiches santé-sécurité (FSS) et pour les étiquettes de lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les renseignements sur les dangers qui suivent doivent figurer sur l'étiquette du produit.

Pour une utilisation dans les vergers commerciaux seulement. LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE  
ATTENTION POISON

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

Sortir de la source d'exposition et traiter de façon symptomatique. Aucun antidote connu. Des problèmes oculaires préexistants peuvent être aggravés.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les oiseaux et les animaux sauvages de petite taille. Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons prescrites à la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter la contamination, ranger ce produit loin de la nourriture ou du fourrage.

MISE AU REBUT

Ne pas réutiliser le contenant. Ce contenant est recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre distributeur ou détaillant local ou votre municipalité pour savoir où se trouve le site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer trois fois ou au jet d'eau pressurisé le contenant vide. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre inutilisable le contenant vide et rincé.

S'il n'existe pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de l'information sur l'élimination du produit non utilisé indésirable, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation. Communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation en cas de déversement et pour le nettoyage de

déversements.

PRÉCAUTIONS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SACS HYDROSOLUBLES  
Ne pas percer le sac extérieur. Ne pas manipuler de sacs hydrosolubles avec des mains ou des gants mouillés. Éviter de congeler les sacs hydrosolubles.

### Règlements internationaux

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

Convention de Rotterdam Sans objet

### Inventaires internationaux

TSCA	Exempté
DSL/NDSL	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
ENCS	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
IECSC	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
KECL	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
PICCS	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
AIIC	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
NZIoC	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
TCSI	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.

### Légende

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques existantes/ Liste européenne des substances chimiques notifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et substances nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes de Chine

**KECL** - Inventaire des substances chimiques existantes de Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AIIC** - Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie

**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande

**TCSI** - Inventaire des substances chimiques de Taïwan

## 16. Autres renseignements

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé 0</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Instabilité 0</b>	<b>Dangers spéciaux -</b>
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé 0</b>	<b>Inflammabilité 0</b>	<b>Dangers physiques 0</b>	<b>Protection personnelle X</b>

### Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche santé - sécurité

La liste peut comprendre des termes qui ne s'appliquent pas au présent produit

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	American Society for the Testing of Materials
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composants chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale

CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Department of Transportation (Ministère des transports, États-Unis)
DSL	Liste canadienne des substances domestiques
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes de Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire des substances chimiques existantes de Corée
CL50	Concentration létale pour 50 % d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale médiane)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
TCSEO	Taux de charge sans effet observé
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Limites d'exposition professionnelle
SPBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
EPI	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation quantitative structure-activité
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
TDAA	Température de décomposition auto-accélérée
RSA	Relation structure-activité
FSS	Fiche santé-sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition à court Terme
STOT RE	Toxicité pour un organe cible - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour un organe cible - Exposition unique
TCSI	Inventaire des substances chimiques de Taïwan
TDG	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ONU	Nations Unies
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistante et très bioaccumulable
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergénique
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisant
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Mention peau
dSk	Mention peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Mention peau - potentiel d'absorption cutanée

**Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour élaborer la présente fiche santé-sécurité**  
Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) (Agence du registre des substances toxiques et des maladies) des États-Unis

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database (Base de données ChemView de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux directeurs d'exposition aiguë (AEGL(s))

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Produits chimiques à haut volume de production

Journal Food Research

Base de données des substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE) (Institut national de technologie et d'évaluation) du Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS) (Programme national australien d'évaluation et de notification des produits chimiques industriels)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED) (Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine)

Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID) (Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques de la Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale, Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de produits chimiques à grande production de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Ensemble de données d'information sur l'examen préalable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Organisation mondiale de la Santé (OMS) des Nations Unies

**Date de révision** 23 mars 2026

**Note de révision** Pas d'information disponible.

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements que contient cette fiche santé-sécurité (FSS) sont fournis de bonne foi et étaient jugés exacts au moment de la préparation de la FSS. Toutefois, Valent BioSciences LLC et ses filiales ou sociétés affiliées ne font aucune garantie et aucune représentation, et n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de tels renseignements.

De plus, ni Valent BioSciences LLC ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées ne déclare ou ne garantit que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Il revient à l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour sa propre utilisation du produit. Au besoin, veuillez communiquer avec Valent BioSciences LLC pour confirmer que vous disposez de l'étiquette et de la FSS les plus récentes.

Cette fiche santé-sécurité (FSS) peut fournir plus de renseignements que l'étiquette du produit, mais elle ne remplace ou ne modifie pas cette dernière (apposée au contenant de produit ou accompagnant celui-ci). La FSS et l'étiquette du produit fournissent toutes deux des renseignements conformes et importants sur la santé, la sécurité et l'environnement, comme l'exige l'Occupational Health and Safety Act (Loi sur la santé et la sécurité au travail) (29 CFR part 1910.1200, « Hazcom ») des États-Unis. Cette exigence couvre les employeurs, employés, agents d'intervention, utilisateurs et autres personnes manipulant le produit. Toute classification des risques et toute information appropriée sur les précautions, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination sont stipulées sur l'étiquette et la FSS du produit.

**Fin de la fiche santé-sécurité**